



LES WEBINAIRES DE L'AMF

Constituer son dossier de prêt

Présentation des mécanismes financiers

Mardi 26 septembre 2023

14h30 - 16h30

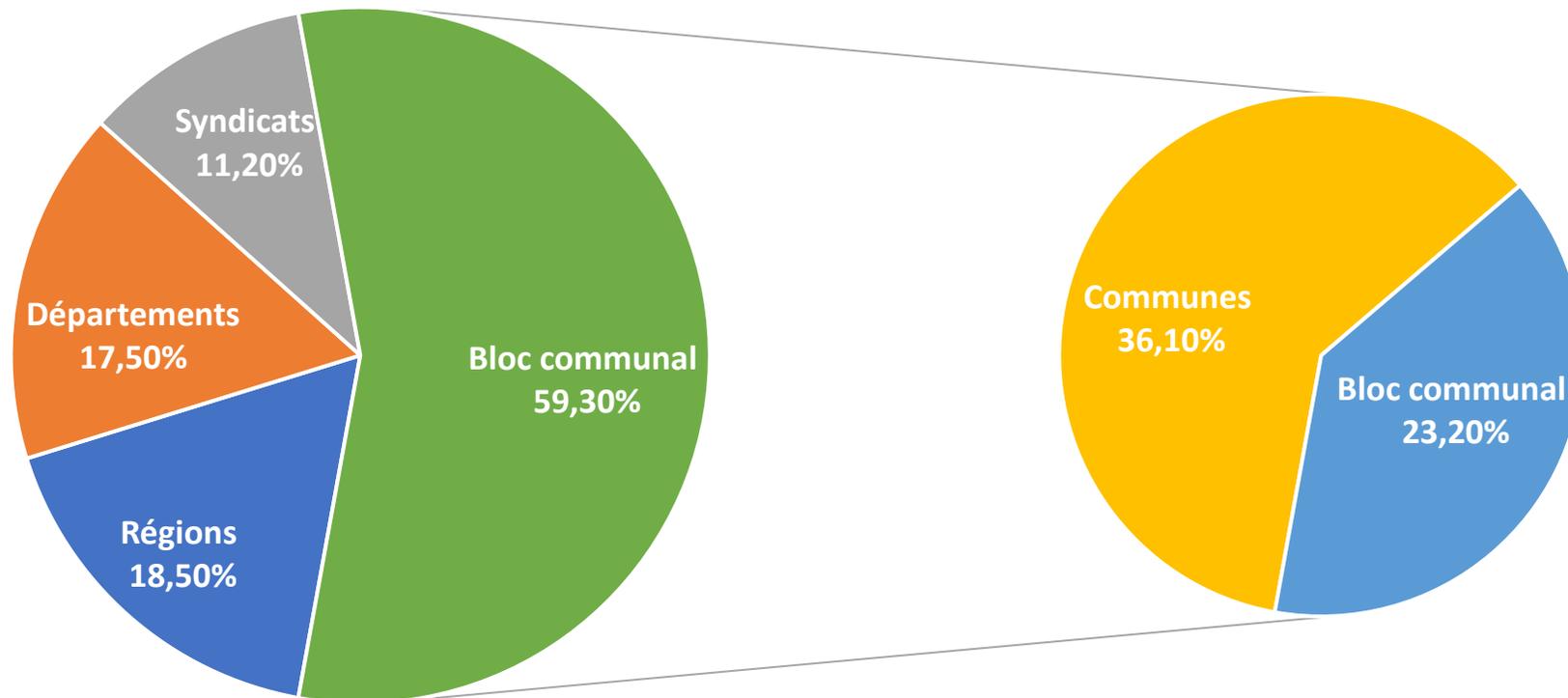
en visioconférence

Diffusion en direct sur www.amf.asso.fr



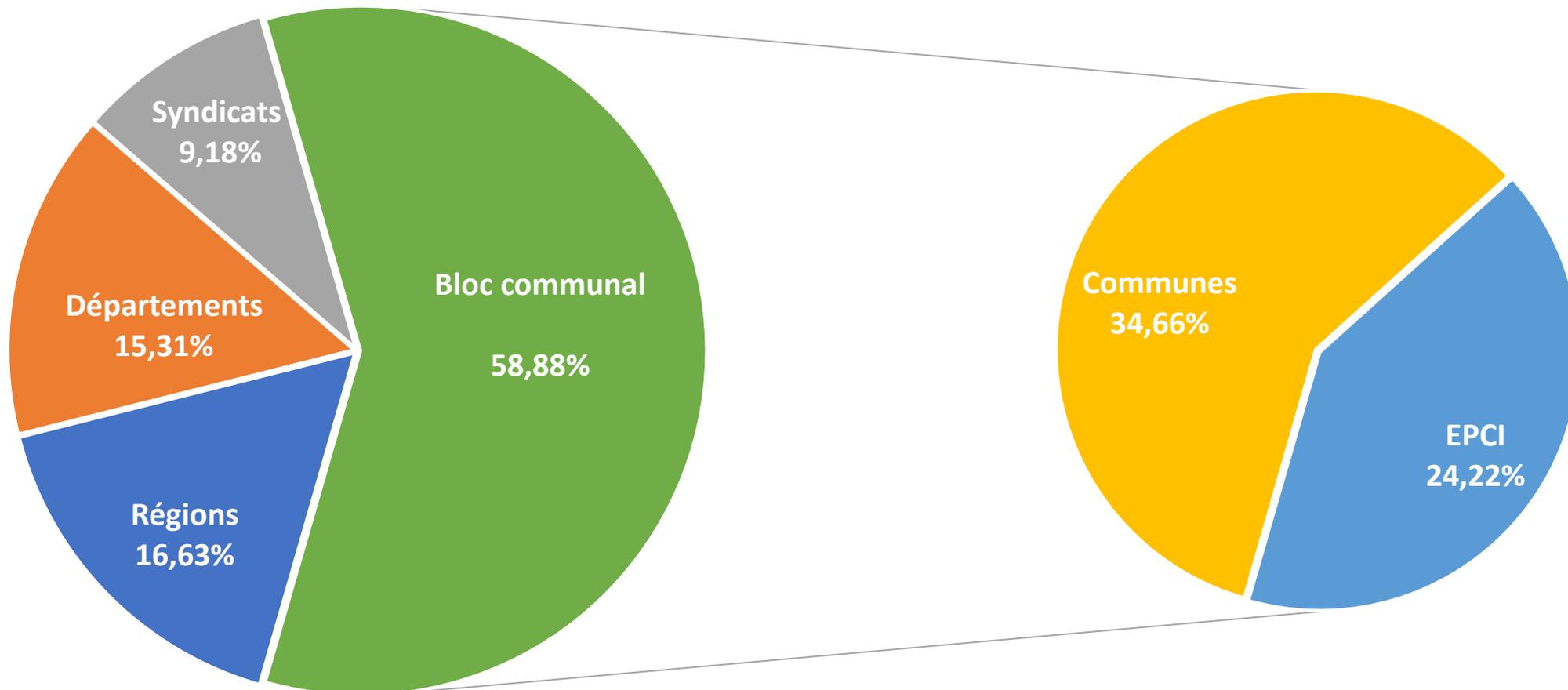


Le bloc communal représente 59,3% de l'investissement public local





La part de dette des collectivités locales est proportionnelle à leur part dans l'investissement





Une gestion saine et équilibrée de la dette

La règle d'or implique un recours à la dette limité au financement de l'investissement

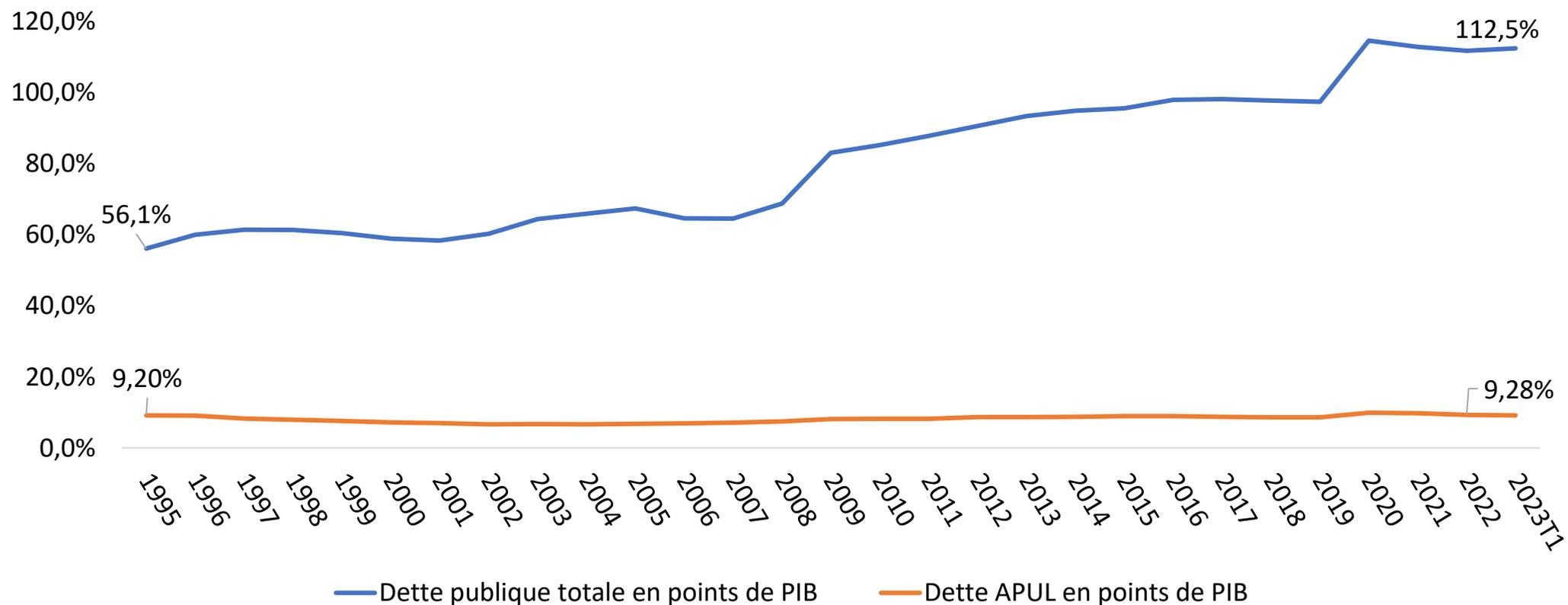
L'emprunt finance ainsi environ un tiers des investissements annuels

La dette du bloc communal reste au total modérée et ne représente que 5 années d'épargne brute

La dette des collectivités locales n'est pas un problème pour les comptes de la Nation

Sur longue période, l'ensemble de la dette des administrations publiques locales reste stable aux alentours de 9% du PIB depuis 1995, alors que la dette publique totale à 56,5% du PIB en 1995, est à plus de 112% du PIB au premier trimestre 2023.

Evolution de la dette des APUL par rapport à la dette publique totale (en points de PIB) depuis 1995- Source INSEE





Constituer son dossier de prêt

Avec l'intervention de :

- **Caroline de Marqueissac**, responsable du marché collectivités locales de La Banque Postale
- **Bruno Coquemont**, adjoint au directeur du département du développement de la Banque des Territoires,
- **Aurélien Philippot**, conseiller technique Budget de l'AMF



Sommaire

I - Les règles du recours à l'emprunt – P. 8

II - Préparer sa consultation bancaire – P.15

III - Caractéristiques des contrats d'emprunt – P.31



I – Les règles du recours à l'emprunt



I - Les règles du recours à l'emprunt

- 1 - Les principes de l'emprunt
- 2 - Quelles sont les 3 étapes pour réaliser un emprunt ?
- 3 - Les emprunts sont-ils encadrés et soumis au Code de la commande publique ?
- 4 - L'imputation budgétaire ?



1 - Les principes de l'emprunt

- Aux termes des articles L.2337-3 et L.5211-36 du CGCT, les communes et les EPCI peuvent recourir à l'emprunt.
- Les communes et les EPCI peuvent recourir à l'emprunt afin d'investir dans des projets, du matériel durable et des opérations d'entretien lourdes et obligatoires.
- Elles ne peuvent en revanche pas utiliser la technique de l'emprunt pour équilibrer leur budget de fonctionnement.
- Recourir à l'emprunt permet à une commune ou à un EPCI de mettre au point des projets d'investissements importants, en s'engageant à rembourser le montant selon un taux et un délai défini.
- Le recours à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au maire (article L.2122-22 du CGCT) et au bureau ou au président de l'EPCI (article L.5211-10 du CGCT).



2 - Quelles sont les 3 étapes pour réaliser un emprunt ?

- vote de l'emprunt au budget,

Toute décision d'emprunter à moyen ou long terme est subordonnée à l'adoption préalable du budget primitif. En début d'exercice, le budget primitif cadre le montant global des emprunts à contracter durant l'année. Cette décision reste modifiable via une décision modificative.

- délibération de l'assemblée délibérante pour décider de l'emprunt, sauf si l'assemblée délibérante a donné délégation au maire ou au président d'EPCI,

Afin de formaliser la décision de recourir à l'emprunt, l'assemblée délibérante adopte une délibération comportant les caractéristiques essentielles de l'emprunt. Dans le cas où l'exécutif dispose d'une délégation, c'est lui qui prendra une décision, dans les limites fixées par l'assemblée délibérante.

- signature du contrat par le maire ou le président d'EPCI.



3 - Les emprunts sont-ils encadrés et soumis au Code de la commande publique ?

Les emprunts doivent impérativement répondre à des critères de simplicité ou de prévisibilité des charges financières. Sous réserve du respect de ces critères (L.1611-3-1 du CGCT), l'assemblée délibérante peut librement emprunter :

- à la durée souhaitée,
 - en euros ou en devises à la condition de se prémunir contre les risques de change,
 - à taux fixe ou variable.
- Les règles de publicité et de mise en concurrence prévues dans le Code de la commande publique ne s'appliquent pas aux emprunts. Il en va de même des lignes de trésorerie (article 2512-5 6° du Code de la commande publique).



4 - L'imputation budgétaire ?

- Il convient de distinguer le remboursement des intérêts de l'emprunt qui est une dépense de fonctionnement, du remboursement du capital qui est une dépense d'investissement.
- Les intérêts sont imputés au compte 66 pour les communes et les EPCI. Le remboursement du capital est quant à lui imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (L.1612-4).



Les règles du recours à l'emprunt

Questions - Réponses



II - Préparer sa consultation bancaire

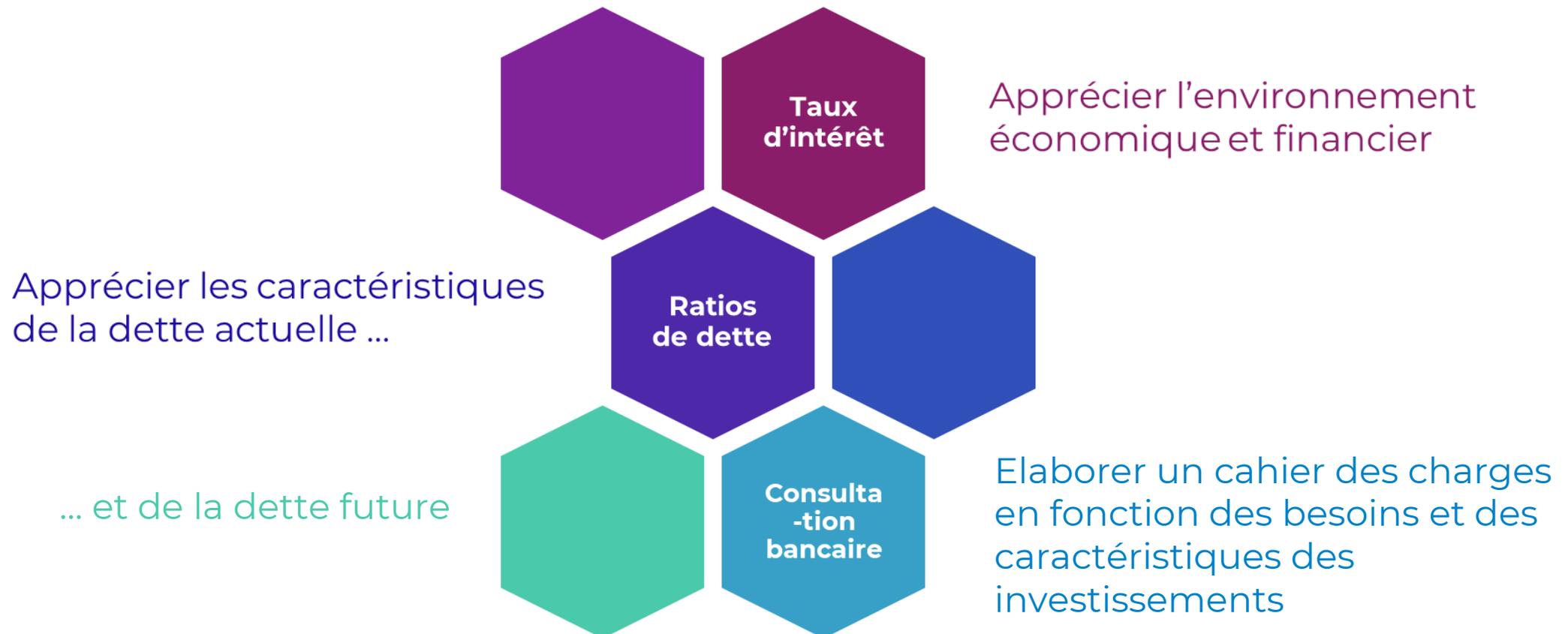


II - Préparer sa consultation bancaire

- 1 - Comprendre, connaître, planifier pour mieux orienter sa stratégie d'endettement
- 2 - Banque centrale européenne : un cycle de relèvement des taux le plus rapide de son histoire ...
- 3 - Apprécier sa situation d'endettement existante...
- 4 - Emprunts 2023-2026 : définir votre profil emprunteur et orienter vos consultations
- 5 - Accélération des investissements climat : prioriser et valoriser les projets et leurs sources de financement
- 6 - Exemple de cahier des charges : un document court et précis



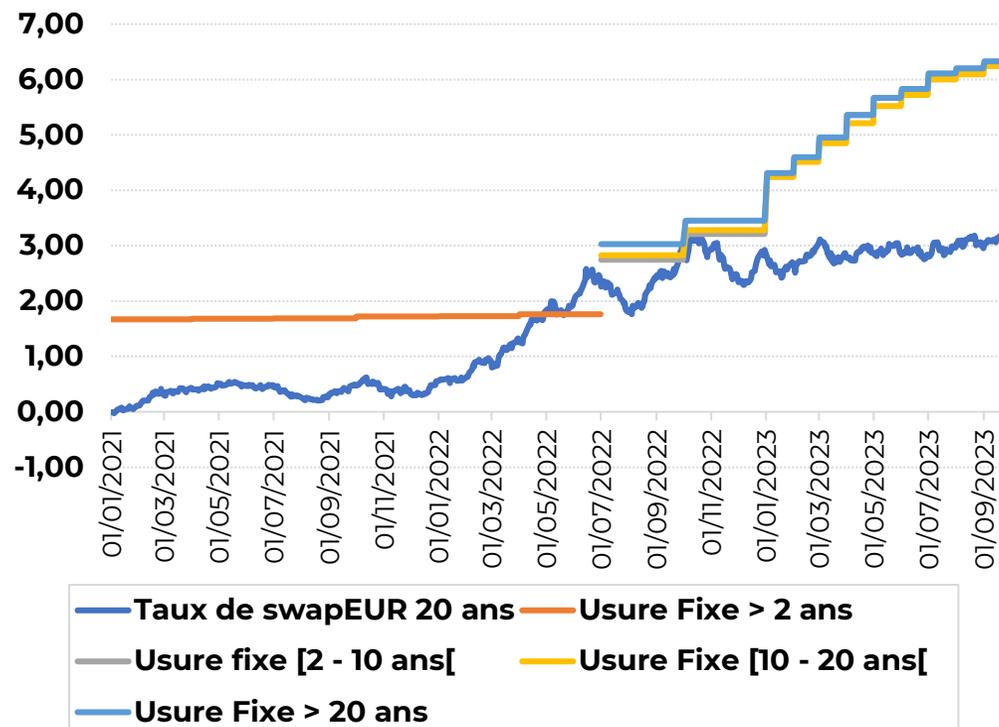
1 - Comprendre, connaître, planifier pour mieux orienter sa stratégie d'endettement



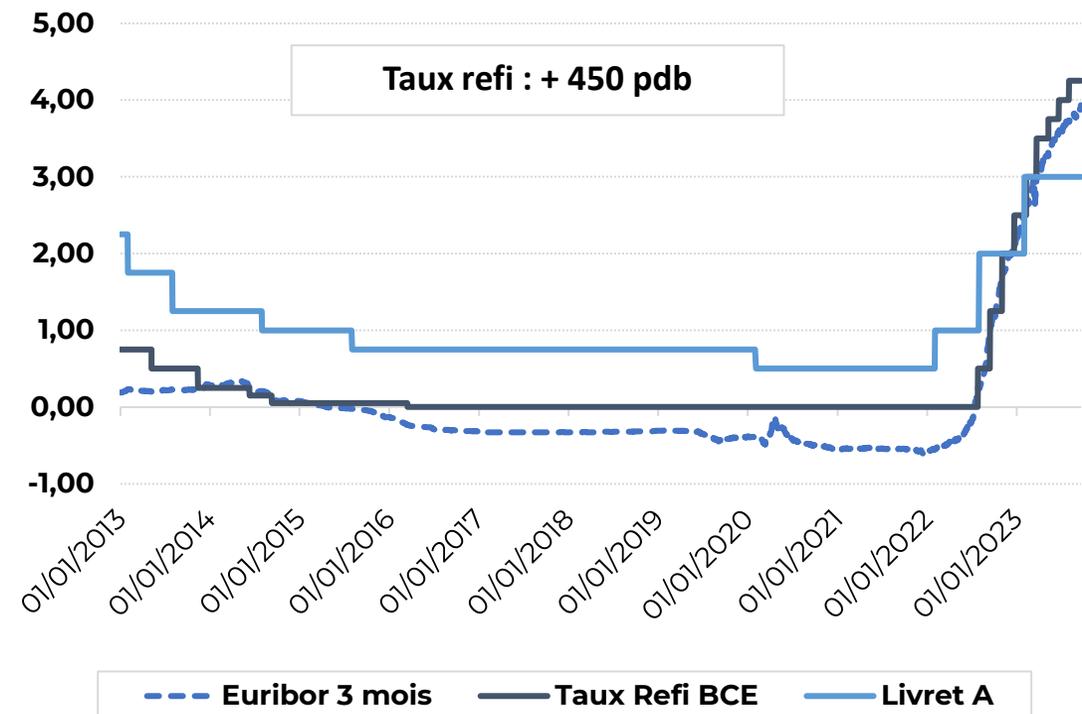


2- Banque centrale européenne : un cycle de relèvement des taux le plus rapide de son histoire ...

Taux de swap EUR 20 ans et taux d'usure



Taux Refi BCE, EUR 3M et Livret A





... pour un prochain palier en 2024 ?

Septembre 2023 : **une 10^{ème} hausse** de taux qui porte le taux **Refi à 4,50%** ...

« Le conseil des gouverneurs considère que les taux d'intérêt de la BCE ont atteint des niveaux qui, [s'ils sont] maintenus suffisamment longtemps, vont apporter une contribution substantielle à ramener l'inflation rapidement à l'objectif [de 2 %] »

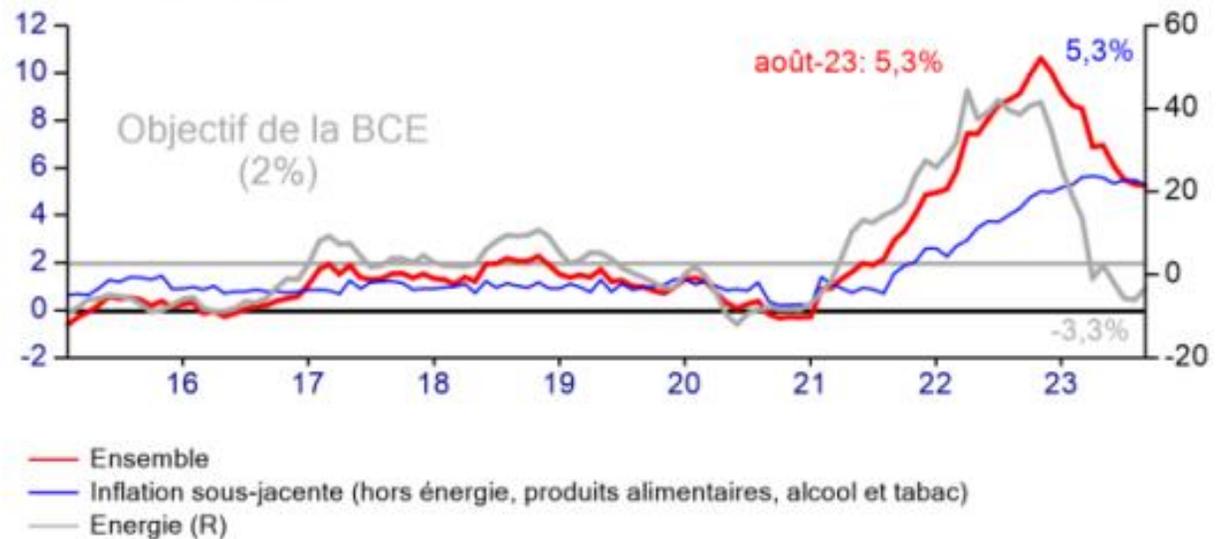
... annonciatrice d'une **stabilisation à venir des taux directeurs ?**

Perspectives de croissance (**PIB**) : 0,7% en 2023, 1% en 2024 et 1,5% en 2025

Perspectives **d'inflation** (€) : 5,3% en 2023, 3,2% en 2024 et 2,1% en 2025

Inflation Zone euro : poursuite de la décrue (5,3%) après un pic à 10,7% en octobre 2022 Zone euro : prix à la consommation (IPCH)

Variation sur un an, %



Source : IHS, LBP

3 - Apprécier sa situation d'endettement existante...

Connaitre les principaux ratios d'endettement

Epargne brute et taux d'épargne brute (en € et en %)

- Excédent de fonctionnement (RRF hors cession – DRF)
- Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et prioritairement au remboursement de la dette
- Tx d'EB = EB / RRF

Taux d'endettement (en %)

- Ratio 11
- Encours au 31/12 / RRF
- **Vigilance au-delà de 100%**. Cela signifie que la dette de la commune dépasse une année de RRF (seuil d'alerte côté DGFIP)

Capacité de désendettement (en années)

- Encours au 31/12 rapporté l'épargne brute
- Le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si la collectivité affecte la totalité de son épargne brute
- Vigilance : **au-delà de 8 ans**

Dettes / hab. (en €)

- Ratio 5
- Encours au 31/12 rapporté au nb d'habitants Insee

... définir une stratégie d'endettement à moyen terme

Rechercher la diversification

Savoir qualifier sa dette

Performante / coûteuse

Souple / rigide

Diversifiée / Uniformisée

Courte / longue

Simple / complexe ...

Caractéristiques financières

> Taux moyen

> Durée, profil d'extinction

Répartition de l'encours

> Prêteur, sources de financement

> Type de taux

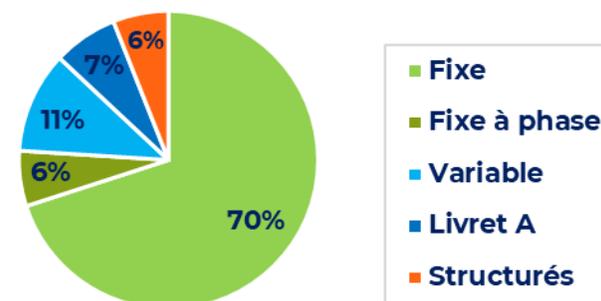
> Type d'emprunt

Appréhender la notion de risque de taux

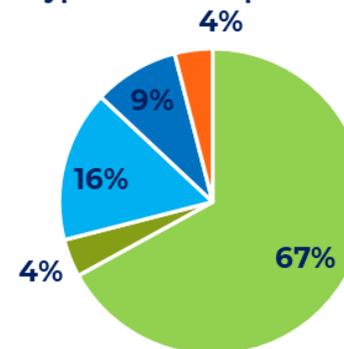
	Taux fixe	Taux variable
Avantages	Stabilité des frais financiers Visibilité budgétaire	Souplesse de gestion Baisse des frais financiers en cas de baisse des taux de marché
Inconvénients	Rigidité dans la gestion Coût d'opportunité en cas de baisse des taux	Incertitude en période de hausse des taux courts (Euribor 3 et 12 mois, €ster, Livret A...)

Définir sa répartition future du risque de taux

Répartition actuelle du risque de taux

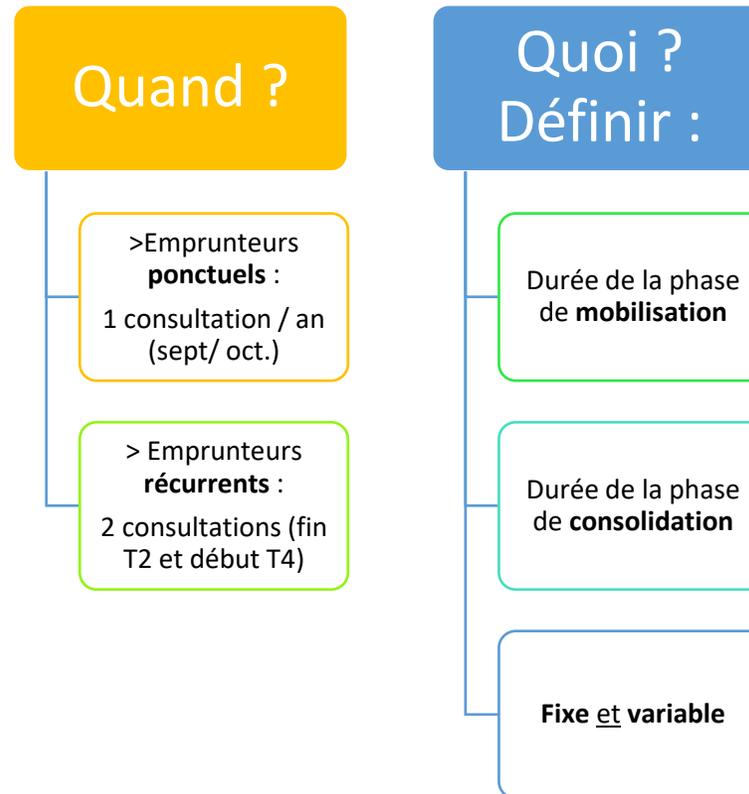


Hypothèse de répartition future



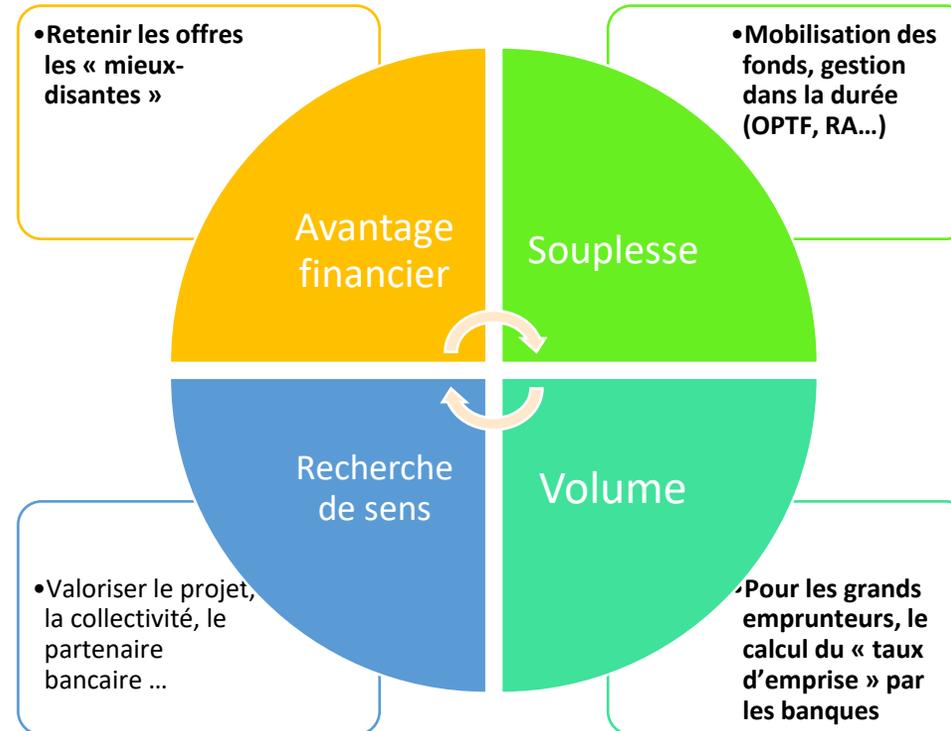
4 - Emprunts 2023-2026 : définir votre profil emprunteur et orienter vos consultations (1/3)

Planifier et anticiper les consultations bancaires



Emprunts 2023-2026 : définir votre profil emprunteur et orienter vos consultations (2/3)

Définir ou affiner son « profil » emprunteur



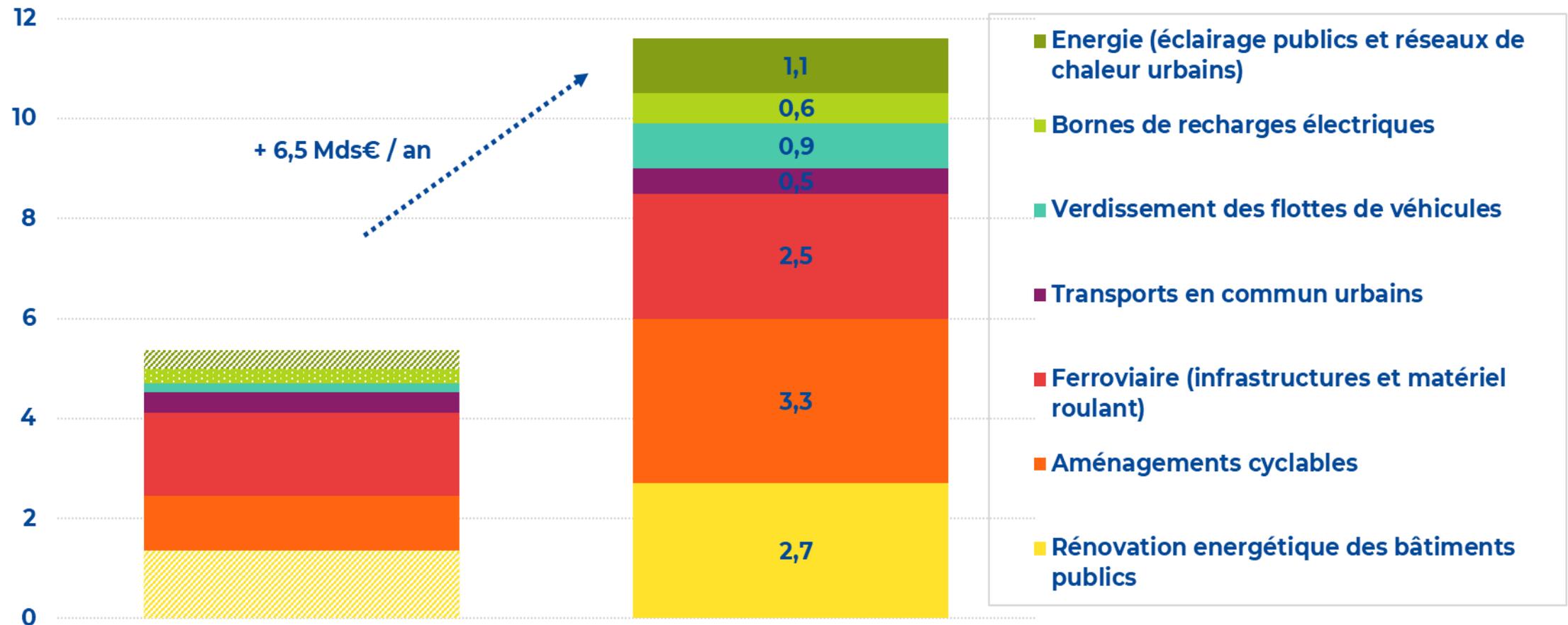
Emprunts 2023-2026 : définir votre profil emprunteur et orienter vos consultations (3/3)

Orienter la recherche des financements selon les thématiques des projets

- Financement **global** de la section d'investissement
- Financement de **projets** : rendre cohérent le financement de projets « phares » par des **prêts** et des **durées** dédiés
- Financement « porteur de **sens** » cohérents avec la stratégie bas carbone des emprunteurs

5 - Accélération des investissements climat : prioriser et valoriser les projets et leurs sources de financement

Investissements pour le climat : besoins annuels



Opter pour des financeurs engagés (et reconnus) en faveur des transitions



Choisir un partenaire engagé

Des engagements clairs et vérifiables

- Sortie du financement de activités fossiles
- Mise en œuvre d'une trajectoire de décarbonation...



Choisir une offre respectueuse des critères ESG

Des méthodologies rigoureuses dans la conception des offres et des services

- Un processus de sélection des offres/ services
- Pour répondre aux enjeux de environnementaux, sociaux et territoriaux

Comment s'en assurer ?

- Agences de notation extra-financières
- ONG
- Associations
- Rapport d'allocation des émissions avec critères d'impacts pour les investisseurs

6 - Exemple de cahier des charges : un document court et précis (1/2)

1. **Présentation de la collectivité en quelques lignes** (nombre d'habitants, budget d'investissement, quelques ratios financiers et ratio d'endettement ...)
2. **Présentation des projets d'investissement en quelques lignes avec un récapitulatif** par exemple du plan de financement

Focus éventuel sur les projets permettant de recourir à des financements fléchés avec indicateurs extra-financiers d'impact

3. Les caractéristiques souhaitées :

Montant : xxx €

Date de départ : le xx/xx/202x au plus tard (soit xx mois)

La collectivité souhaite mobiliser les fonds en xx fois maximum d'ici le xx/xx/202x au plus tard

Durée : xx à xx années à compter du xx/xx/202x

Amortissement : linéaire (ou progressif)

Taux : fixe et variable / Livret A

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ou annuelle

→ La banque mentionnera en outre sur sa proposition :

- La date de l'émission de l'offre et sa date de validité de l'offre
- Les types de commissions et frais éventuels
- Pour la phase de mobilisation, la possibilité de disposer d'une option revolving, les délais de préavis de mouvement, montant minimum
- La base de calcul des intérêts : 30/360, Ex/Ex ou Ex/360 selon la cotation fixe et variable.
- Les conditions pratiques (délai de préavis) et financière en cas de remboursement anticipé

Exemple de cahier des charges : un document court et précis (2/2)

À noter :

Si la collectivité a un besoin de 10 M€ par exemple, au plus tard le 30/09/N+1, mais qu'elle a besoin de recevoir 3M€ au moins le 30/10/N, elle pourra le préciser dans le cahier des charges, afin de demander une cotation à taux fixe plus précise sur la tranche plus proche de 3M€.

Auquel cas le cahier des charges pourra être rédigé comme suit :

La collectivité souhaite analyser des propositions dans le cadre d'une consolidation à taux fixe aux caractéristiques suivantes :

Montant : 3 000 000 €

Date de départ : 30/10/N

Durée : xx ou xx ans

Profil : linéaire (ou progressif)

Taux : fixe

Engagement de la banque en matière de transition écologique : analyse éventuelle du questionnaire RSE*

Conclusion

Définir une stratégie d'endettement

- Conditions de marché
- Dette existante et objectifs de dette future
- Nature des projets
- Prospective financière

Anticiper et planifier la ou les consultations bancaires

- Emprunteurs ponctuels : fin T3
- Emprunteurs récurrents : T2 et début T4

Consulter le maximum d'établissements de crédit

Garder du temps pour négocier en réalisant un 2^{ème} tour de table



Préparer sa consultation bancaire

Questions - Réponses



III - Caractéristiques des contrats d'emprunt



III - Caractéristiques des contrats d'emprunt

- 1 - Choisir l'index d'un emprunt
- 2 - Profil d'amortissement
- 3 - Indemnités de remboursement anticipé
- 4 - Le Taux Effectif Global

1 - Choisir l'index d'un emprunt

Taux fixe / taux révisable

Un emprunt peut être à taux fixe ou à taux révisable / variable.

taux fixe :

- défini à l'émission du contrat en fonction des conditions financières applicables
- Sa durée de validité est donc limitée.
- Il permet de figer le montant de ses échéances sur la durée de vie de l'emprunt.

taux variable ou révisable

- s'appuie sur une valeur de référence définie par les marchés financiers (€ster, Euribor), un indice économique (Inflation) ou une formule (Livret A).
- contractualisé avec une marge applicable par rapport à la référence (ex: Euribor 12 mois + 0,80%).
- intérêts calculées en fonction de la valeur de la référence suivant ainsi le contexte macro-économique.

Livret A : Un index spécifique

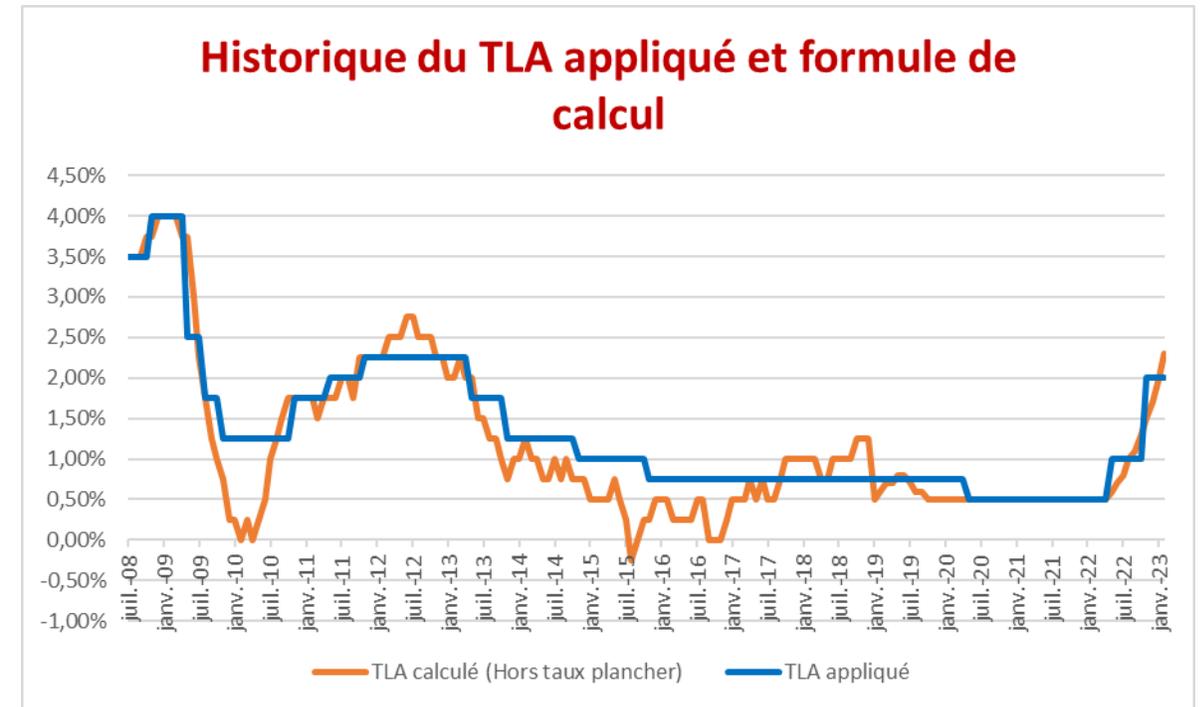
L'index Livret A est défini par la formule :

$$\bullet TLA = \text{Max} \left\{ \frac{1}{2} (\text{€STR} + \text{IPC}); 0.50\% \right\}$$

Il est **révisé tous les 6 mois** en février et en août (également en mai et novembre en cas de circonstances exceptionnelles).

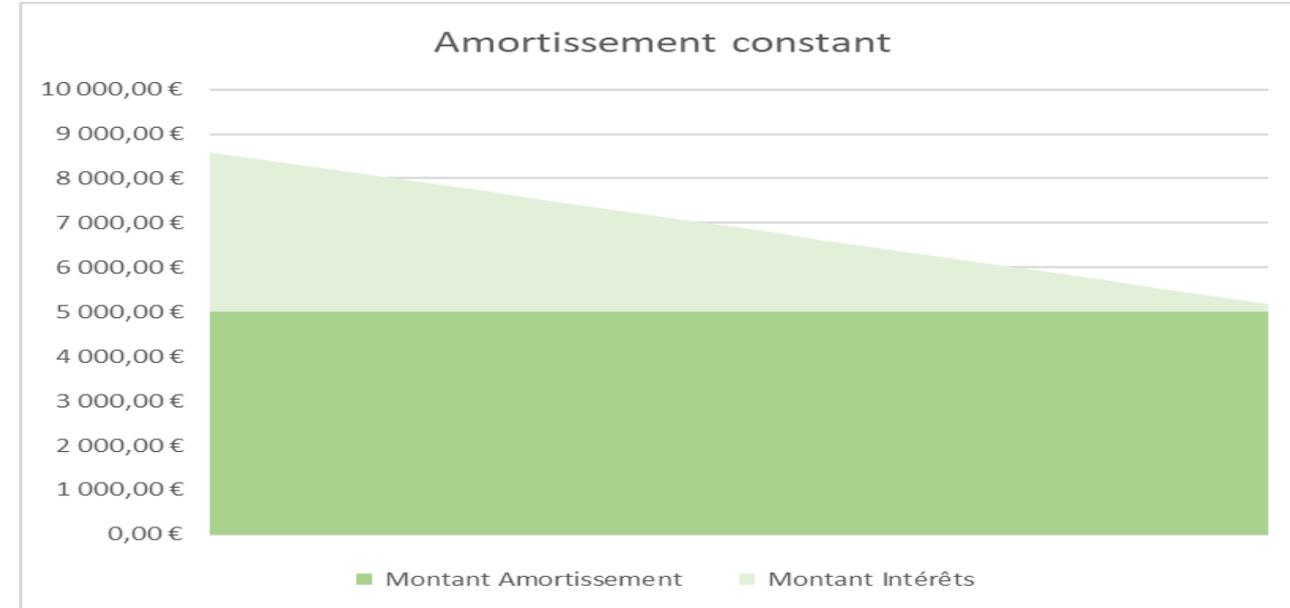
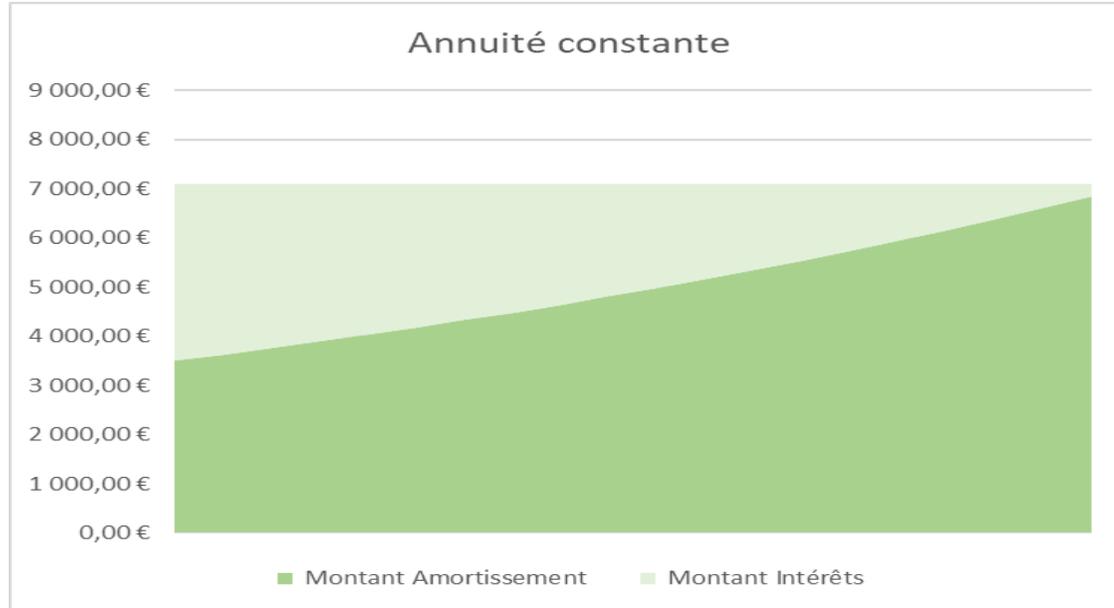
Ce taux, référence du financement du logement social, est administré par l'Etat qui peut décider d'appliquer ou non la révision.

TLA: taux du Livret A



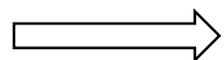
2 - Profil d'amortissement

Amortissement prioritaire vs échéance prioritaire



- Échéances plus réduites au départ de l'emprunt.
- Charge d'intérêt supérieure

- Profil simple
- Amortissement financier aligné à l'amortissement technique
- 1ère échéance plus élevée.



Possibilité d'affiner l'échéancier en ajustant les modes de révision & les taux de progression de l'amortissement et des échéances

3 - Indemnités de remboursement anticipé

Deux grandes familles.

L'indemnité de remboursement anticipé vient compenser un manque à gagner pour l'établissement prêteur

Indemnités forfaitaires

- en général, applicable sur les emprunts indexés sur Euribor.
- simple à déterminer, elle est le plus souvent exprimée en fonction d'un taux, d'une durée (ex: 6 mois d'intérêts).

Indemnités actuarielles

- principalement appliquées sur les emprunts à taux fixe.
- adossées à une référence de marché : courbe OAT, SWAP.
- matérialise le manque à gagner de la banque prêteuse en cas de remplacement de la somme remboursée.

4 - Le Taux Effectif Global

- Le TEG est la traduction, sous forme d'un taux, du coût réel du emprunt pour l'emprunteur

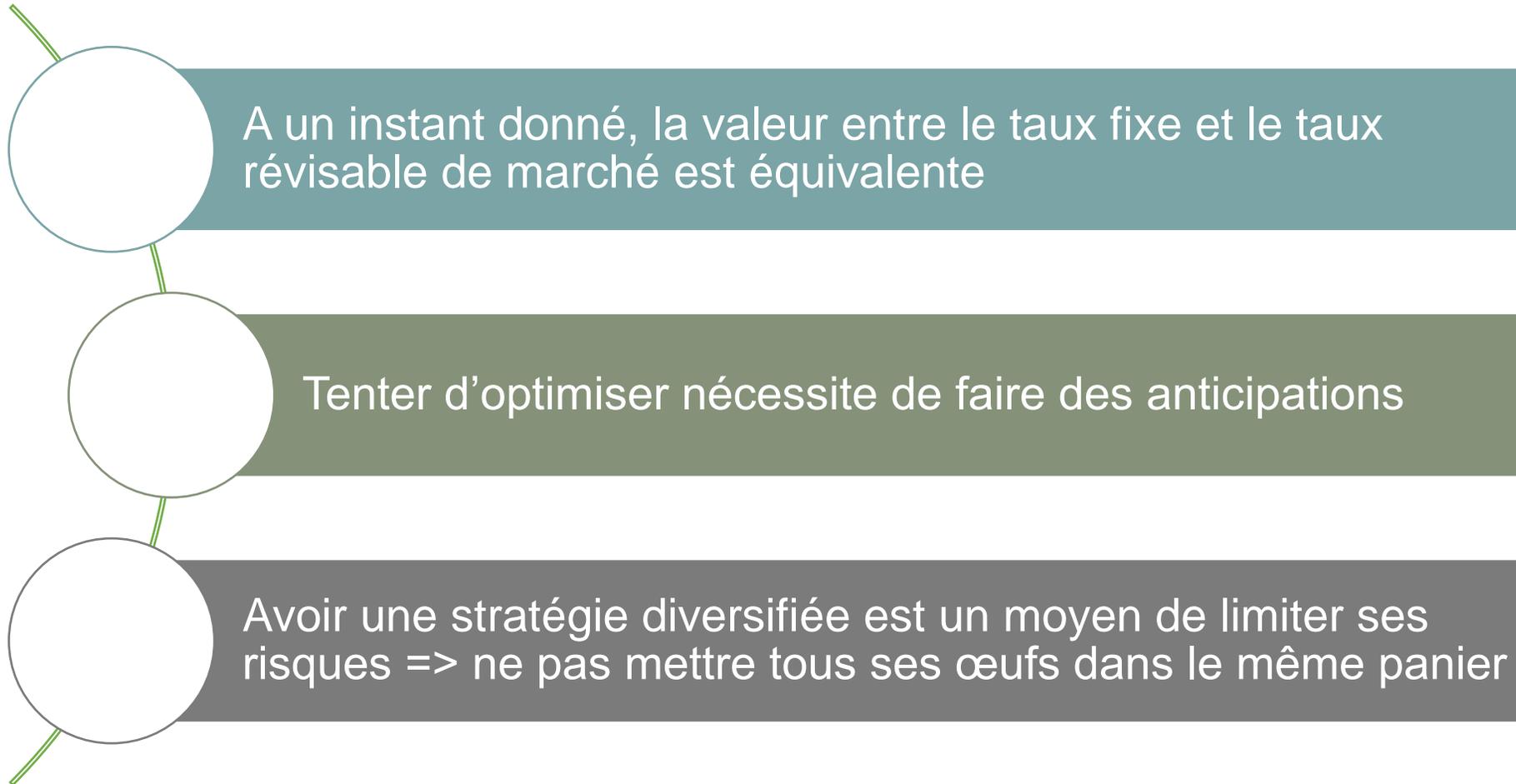


- Le TEG doit obligatoirement être fourni par l'établissement de crédit à l'emprunteur
- Il permet de comparer facilement les offres entre elles
- Pour les contreparties soumises au plafond de l'usure, le TEG doit respecter le niveau de l'usure

article L. 314-1 du code de la consommation

5 - Pour conclure

Taux fixe ou taux variable



Annexe : Le taux d'usure

- Les taux d'usure sont calculés et publiés chaque trimestre (chaque mois jusqu'à janvier 2024) par la Banque de France
 - Moyenne des taux pratiqués par les établissements de crédit sur le trimestre précédent
 - Augmentée de 30%
 - Distinction taux fixe/taux variable, par plage de maturité.
- Le plafond de l'usure a été instauré par la loi - art. 314-6 du Code de la consommation pour protéger certaines catégories d'emprunteurs (personnes physiques, personnes morales sans activité industrielle ou commerciale...)
- Les TEG des contreparties soumises à l'usure ne doit pas dépasser le taux d'usure en vigueur



Caractéristiques des contrats d'emprunt

Questions - Réponses



LES WEBINAIRES
DE L'AMF

26 septembre 2023
14h30 - 16h30

**Merci pour votre attention et de
votre participation**